

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Adaptation de la composition du Comité consultatif et du Comité de transparence de l'AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de la composition du Comité consultatif et du Comité de transparence de l'Agence fédérale pour les médicaments et les produits de santé (AFMPS).

Des représentants de la *Belgian Association of the Consumer Healthcare Industry*, de la *Belgian Association of Research Ethics Committees*, du Collège intermutualiste national et de l'Association belge de recherche et d'expertise pour les organisations de consommateurs rejoignent le Comité consultatif. Cette dernière remplace le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC), qui a été supprimé depuis.

Le projet modifie en outre les modalités du mandat du représentant du ministre de la Santé publique au sein du Comité de transparence.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be